Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260618-D_03_06_2026-DE

DÉLIBÉRATİON n°3 du CONSEİL MUNİCİPAL du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10
Représentés : 5
Votants : 15
Date de la convocation : 28 mai 2026 | **Date d'affichage** : 28 mai 2026
Date de l'affichage du PV : 11 juin 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLİER, Hervé OLİVRY, Marjorie SCHUER-POİRİER, Michel VİEL, Camille GİTEAU, Christophe NOUVEL, Céline HEİNRY, Sylvie BİGOT, Laurent NOËL et Anthony CADO.

Absents représentés : Jean-Claude PİPARD pouvoir à Hervé OLIVRY, Patrick VAN DEN EYNDE pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Stéphanie MAİGNAN pouvoir à Marjorie SCHUER-POIRIER, Stéphanie RENAUX à Laurent NOËL et Anaïs LE BONZEC pouvoir à Michel VIEL.

Secrétaire de séance : M. Anthony CADO

****

Madame Le Maire préside la séance.

03-06/2026 – DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES
Enseignement-Frais de fonctionnement École publique de RETİERS année scolaire 2025-2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de RETİERS, pour l'année en cours, pour les enfants de DROUGES qui y sont scolarisés.

La participation aux charges de fonctionnement pour un enfant scolarisé en « classe élémentaire » est de 557,35 € pour l'année 2025-2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Participer au frais de fonctionnement de l'École publique de RETİERS à raison de 557,35 € pour un enfant scolarisé en élémentaire
- D'inscrire cette participation au budget 2026.
- De ne pas participer aux dépenses à caractère social.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire

